



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200006369-20201218-DEL2020021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Date de convocation du C.S. : 10 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Vote(s) pour : **9**

Vote(s) contre : **--**

Abstention(s) : **--**

L'An deux mille vingt, le 18 décembre à 13h00, le Conseil syndical légalement convoqué par Madame Elise HUIN, Présidente, s'est réuni en VISIOCONFERENCE en séance publique.

Etaient présents :

- Délégués de la Communauté de communes du Vexin Normand : Elise HUIN, Gilles LUSSIER, Gilles DELON, Valérie ROGER, Catherine LEPILLER
- Délégués de la Communauté d'Agglomération Seine Normandie Agglomération : Pascal HEMET, Gérald FROMENTIN,
- Délégué de la commune de Bray et Lu : Romain SANVY
- Délégué de la commune de Montreuil sur Epte : Marc RICHER

Secrétaires administratifs présents :

- Stéphane MIMPONTEL,
- Stéphane BERTHELIER,

Monsieur Gilles LUSSIER, conseiller syndical, a été nommé secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

**N° 2020021 – ADMINISTRATION GENERALE – PUBLICATION DE LA LISTE DES MARCHES
CONCLUS EN 2020**

Vu le code de la commande publique ;

Vu le règlement intérieur de la commande publique du syndicat mixte ;

Considérant que les pouvoirs adjudicateurs publient, sur leur plateforme de dématérialisation des marchés publics, les marchés conclus ainsi que le nom des attributaires ;

Considérant les 2 marchés suivants attribués en 2020, à savoir :

- Marché 02 MP 2019 relatif au débroussaillage, à l'élagage et au soufflage des feuilles pour les années 2020 à 2023, attribué à la société HD PAYSAGE, conclu pour un montant de prestation de :

	Prix en € HT 2020 base marché	Prix en € TTC 2020 base marché
Prestation Elagage	2 304,00 €	2 764,80 €
Prestation Débroussaillage	1 423,75 €	1 708,50 €
Prestation Soufflage feuilles	1 101,85 €	1 322,22 €
Prestation 2 heures	221,76 €	266,11 €
Prestation 4 heures	403,92 €	484,70 €
Prestation 8 heures	797,94 €	957,53 €

- Marché relatif au nettoyage de la voie verte pour les années 2020 à 2023 avec la société TV NET, conclu pour un montant de 240 € HT par prestation ;

Vu l'ensemble de ces éléments ;

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, par 9 votants décide :

- De prendre acte des 2 marchés conclus par le syndicat mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte en 2020 ;
- De préciser que ces informations sont publiées sur le profil acheteur du syndicat mixte.

Certifié exécutoire compte tenu de la
télétransmission en Préfecture
Le

La Présidente,

Elise HUIN



**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

La Présidente,

Elise HUIN

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication ou de sa notification auprès du Tribunal Administratif compétent. Elle peut faire, également, l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).